



N°33 - mars 2018

# Parcours Sup

Le SUP commence au lycée



## ÉDITO

### « Parcoursup » : la dernière ligne droite

Il reste quelques jours à nos élèves de terminale pour finaliser leur(s) dossier(s) et surtout **CONFIRMER** leurs vœux. Le 31 mars à minuit, il sera trop tard.

Nous savons que vous êtes tous fortement mobilisés pour que ces derniers moments, décisifs pour nos futurs étudiants, se passent au mieux et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons que les candidats peuvent contacter le service académique d'information et d'orientation par le biais de la « rubrique contact » depuis leur dossier. Vous pourrez compter sur leur accompagnement, pour répondre à un problème ou une question de dernière minute.

La philosophie de la nouvelle plateforme Parcoursup est aussi de donner le maximum d'informations aux lycéens qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur. C'est un outil essentiel à la mise en œuvre du continuum bac - 3 / bac + 3 car il facilite la connaissance des formations du supérieur, les attendus de ces formations et ouvre un éventail de possibles « objectifs » à l'ensemble des lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation...

Cependant, nous avons conscience que, sans votre engagement et votre travail, un outil reste vain.

C'est la raison pour laquelle nous vous renouvelons tous nos remerciements pour votre implication dans la réussite de tous nos élèves.

Anne de Rozario  
CSAIO de l'académie de Dijon

## SOMMAIRE

### BAC - 3, BAC + 3 UN CONTINUUM

Mise en œuvre du plan étudiant dans l'académie de Dijon | Tableau comparatif APB / Nouvelle plateforme | Le calendrier Parcoursup | Le DN MADE, remplaçant du DMA et des BTS en Arts appliqués

### VIE DE L'ÉTUDIANT

Le métier d'ingénieur présenté aux lycéens Dijonnais par l'ESIREM | Disparition des droits de la sécurité sociale étudiante, ce qui va changer à la rentrée 2018-2019

### INSERTION PROFESSIONNELLE

Retours à l'école et nouveaux diplômes | Quel devenir des diplômés de licence ?

### FOCUS : PLAN ÉTUDIANTS

La loi orientation et réussite des étudiants et les attendus

### AGENDA DU PARCOURS SUP

Actualités sur Onisep Bourgogne | Publications de l'Onisep

## MISE EN ŒUVRE DU PLAN ÉTUDIANT DANS L'ACADÉMIE DE DIJON

### « 2 PROFESSEURS PRINCIPAUX EN CLASSE DE TERMINALE » : FORMATIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Les deux professeurs principaux ont pour mission : d'assurer un suivi plus individualisé de groupes restreints de lycéens, de les guider dans l'élaboration de leur projet d'orientation, notamment en les conseillant et en suivant leurs démarches, en préparant avec eux les deux semaines de l'orientation, en leur fournissant des informations et des ressources, en les accompagnant dans leurs prises de contact, leur participation aux journées portes ouvertes au cours de l'année scolaire avec l'appui des Psy-EN.

#### ↳ Actions académiques : formation des professeurs principaux

##### ↳ Matinée plénière :

- Présentation du plan étudiants
- Fonctionnement de la nouvelle plateforme Parcoursup
- Présentation des outils ONISEP
- Accompagnement personnalisé et parcours Avenir

##### ↳ Après-midi en ateliers :

- Atelier 1 "Accompagnement à l'orientation : mises en situation". Etudes de cas déclinants 6 problématiques, méthodologie d'accompagnement développée (outils, ressources, partenaires...).
- Atelier 2 "La posture du professeurs principaux dans l'accompagnement à l'orientation des élèves". Travail sur la fiche avenir, réflexion sur les indicateurs et les partenaires (motivation de l'élève, éléments d'appréciation complémentaires, cohérence du voeu).

6 réunions départementales organisées par le SAIO, et co-animées par l'ONISEP, les corps d'inspection, des enseignants et des Psy-EN formateurs "parcours Avenir" : les 18, 19, 22, 23, 24 et 25 janvier 2018.

#### ↳ "2 semaines de l'orientation"

**Première semaine de l'orientation :** ce premier temps fort se situe en amont du premier conseil de classe. La première semaine de l'orientation aide les lycéens à préciser leur projet d'avenir. L'objectif principal est de les informer sur les métiers et les études à entreprendre pour y accéder.

**Deuxième semaine de l'orientation :** ce deuxième temps fort a lieu avant la fin de saisie des vœux pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et la tenue du deuxième conseil. L'objectif est de permettre aux élèves de classe de terminale de faire des choix de poursuite d'études réfléchis et éclairés.

Cette deuxième semaine de l'orientation peut être l'occasion pour le lycéen de mieux se projeter dans les formations du supérieur en utilisant les ressources extérieures : la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un CIO, d'un SCUIO, la participation à des salons, à des journées portes ouvertes, à des périodes d'immersion dans les formations supérieures, etc.

#### ↳ Actions académiques :

→ Centre d'information et d'orientation : organisation de permanences "nocturnes", mise en place d'ateliers "thématiques", etc.

→ Permanences plus soutenues des psy-En dans les lycées.

→ JPO de l'université de Bourgogne (uB) (31/01) : pour les élèves scolarisés dans un "lycée distant", des robots ont déambulé pour eux dans les locaux de l'uB et leur ont permis de s'entretenir avec les étudiants et les enseignants de l'uB.

→ Initiative académique : l'application Cap Sup permet aux proviseurs (ou par délégation, à un autre membre de l'équipe éducative) dans les lycées de positionner leurs élèves en stage d'immersion dans les établissements d'enseignement supérieur volontaires (BTS, CPGE, etc.).

#### ↳ Partenariats extérieures dans le cadre de la mise en œuvre du Plan étudiants

→ Dispositif pédagogique adapté pour accompagner les élèves vers la réussite à l'université : Partenariat avec l'université de Bourgogne dans le cadre de réunions sur la mise en place de la remédiation dans le cadre des "oui si".

→ Salon de l'enseignement supérieur : conférence animée par le SAIO sur le fonctionnement de la nouvelle plateforme Parcoursup, au Salon de l'Étudiant (27/01).



#### INFO +

En suivant le lien [ici](#), les professeurs principaux de Terminale (en complément des conseils et du soutien des PsyEN) trouveront 9 fiches pédagogiques contenant des informations utiles aux différentes étapes de l'accompagnement d'un élève.

## TABLEAU COMPARATIF APB / NOUVELLE PLATEFORME PARCOURSUP

|  | APB 2017  | PARCOURSUP 2018   |
|--|---|---|
| Nombre de vœux   | 24 maximum (+ idem vœux apprentissage)  | 10 à 28 avec le système des sous vœux des vœux multiples (+ idem vœux apprentissage)  |
| Ordonnement des vœux   | Oui   | Non   |
| Informations sur les formations  | Contenus, organisation des enseignements, dates des JPO, nombre de places offertes, taux de réussite...   | Idem + attendus + critères pour l'examen des dossiers   |
| Obligation pour les candidats bacheliers généraux de demander une licence à pastille verte         | Oui   | Non   |
| Recours au tri aléatoire = « tirage au sort » critérisé (ordre des vœux/appartenance à un secteur) | Oui pour les L1 en cas de demandes supérieures aux capacités d'accueil  | Non   |
| Examen des dossiers des candidats par toutes les formations d'accueil                              | Non (pas pour l'entrée L1)  | Oui   |
| Classement des candidats effectué par toutes les formations  | Non (pas pour l'entrée L1)  | Oui<br>Les filières sélectives décident de classer ou de refuser les candidats<br>Les filières « non sélectives » doivent classer tous les candidats = ne peuvent pas refuser                 |
| Motivation du projet de formation et démarche effectuées pour l'élaborer                           | Lettre de motivation demandées pour certaines formations  | Oui, « projet de formation motivé » pour chacun des vœux  |
| Phases d'admission   | 3 phases d'admission une procédure complémentaire   | 1 seule phase d'admission en continu une phase complémentaire   |
| Réponses possibles des établissements  | « Proposition d'admission »<br>« En attente »<br>« Refusé » pour les filières sélectives  | Filières sélectives<br>« Oui », « en attente », « Non »<br>Filières non sélectives<br>« Oui », « En attente », « Oui si = inscription conditionnée à l'acceptation d'un parcours spécifique » |
| Nombre de propositions d'admission possibles   | 1 seule à chaque phase  | Autant que de vœux formulés   |
| Réponses à apporter par les candidats  | « oui définitif », « oui mais », « non mais », « démission générale »   | « accepte », « maintient », « renonce »   |
| Notion de priorité académique ou de secteur pour l'entrée en L1                                    | Priorité aux jeunes du secteur (généralement l'académie) Secteur déterminé par l'académie de passage du bac<br>Possibilité de dérogation de secteur | Système un peu plus ouvert avec un pourcentage maximum de hors secteur à fixer<br>Secteur déterminé par l'adresse des responsables légaux<br>Possibilité de dérogation de secteur             |
| Pourcentages minimaux d'accueil  | Bac pro en BTS<br>Bac techno en DUT   | Bac pro en BTS<br>Bac techno en DUT<br>Boursiers dans toutes les formations   |

## LE CALENDRIER PARCOURSUP

parcoursup  
Étude dans l'enseignement supérieur

INFO FLASH : Clôture des vœux le 13 mars 18h00 (GMT +1) : n'hésitez pas à vous inscrire et formuler vos vœux dès maintenant

C'est quoi ? Le calendrier Boîte à outils Contact

Bienvenue sur la plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur.  
Jusqu'au 13 mars 18h00, venez saisir vos vœux.

M'inscrire ou accéder à mon dossier

CALENDRIER 2018

- 1 À partir du 15 janvier : information sur le fonctionnement de Parcoursup
- 2 Du 22 janvier au 13 mars 18h00 : inscription et saisie des vœux  
Jusqu'au 31 mars inclus : Finalisation des dossiers et confirmation des vœux
- 3 Du 22 mai au 21 septembre inclus : Réception et acceptation des propositions
- 4 Du 26 juin au 21 septembre inclus : Phase complémentaire
- 5

1 A partir du 15 janvier : Finaliser mon projet d'orientation Terminales 2017/2018

Une question, sur Parcoursup ?  
0 800 400 070 Service à appli gratuite

Depuis la France contactez-nous au 0800 400 070

L'assistance téléphonique en détail

C'est quoi ? Comment ça marche ? Découvrez le contenu des formations Questions fréquentes Les tutos vidéos

### ↳ Parcoursup : c'est quoi ?

#### La nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur

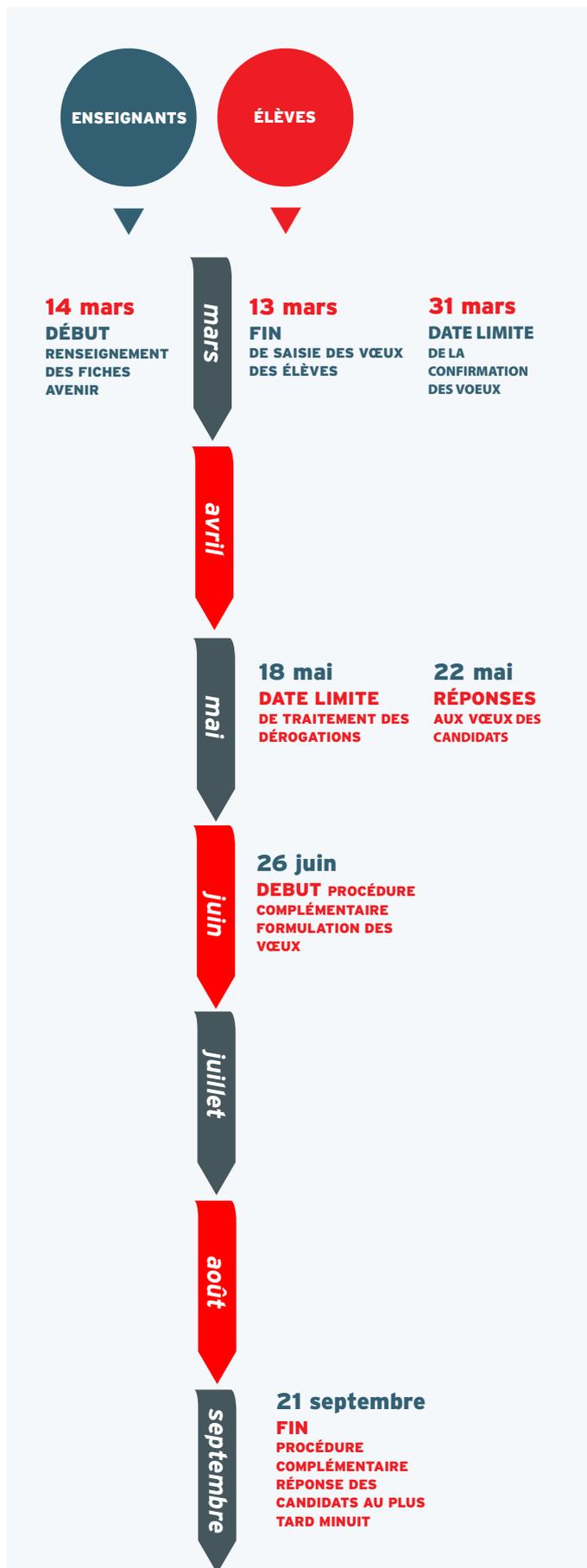
Parcoursup est la nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur.

Cette plateforme permet aux lycéens, apprentis ou étudiants en réorientation qui souhaitent entrer dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018, de se préinscrire, de déposer leurs vœux de poursuite d'études et de répondre aux propositions d'admission des établissements dispensant des formations de l'enseignement supérieur (Licences, STS, IUT, CPGE, écoles d'ingénieurs, etc.).

La formulation des vœux sur Parcoursup a débuté le 22 janvier 2018 et s'est terminée le 13 mars 2018 18h00. La date limite de la confirmation des vœux est fixée au 31 mars 2018.

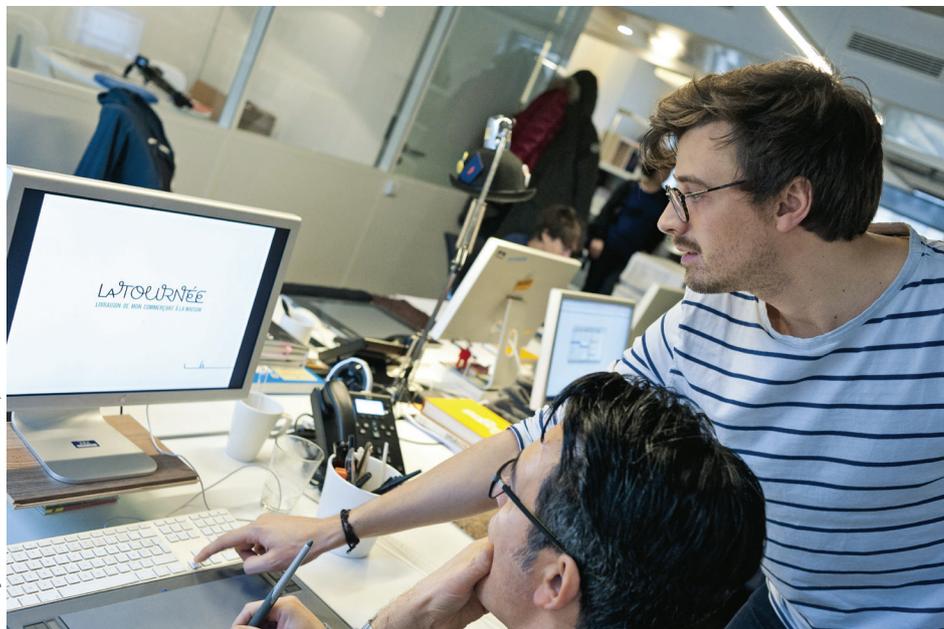
Pour plus de détails :

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=quoi>



## Le DN MADE, REMPLAÇANT DU DMA ET DES BTS EN ARTS APPLIQUÉS, QU'EN EST-IL ?

Dans certaines académies, le DN MADE (diplôme national des métiers d'art et du design) remplacera la MANAA, les DMA et les BTS en arts appliqués à partir de la rentrée 2018.



© Grégoire Maisonneuve / Onisep

### ➤ Ce qui va changer ?

Tout d'abord, le DN MADE sera un diplôme postbac en trois ans (comparativement aux deux ans des BTS arts appliqués et DMA) qui offrira donc un grade de licence. Ce diplôme permettra donc une poursuite d'étude en Master ou en diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA).

Le profil des élèves attendu sera très varié car le DN MADE s'adresse à tous les bacheliers que ce soit la filière générale, technologique ou professionnelle ainsi que les élèves ayant déjà un diplôme en arts appliqués.

Pour la rentrée 2018, 90 places sont disponibles. Les candidats doivent remplir un dossier sur la plateforme Parcoursup. L'admission se fait donc

sur dossier et des pièces complémentaires (book scolaire ou personnel) ainsi qu'un oral peuvent être demandés.

Concernant les mentions, le DN MADE en propose actuellement une quinzaine soit animation, espace, évènement, graphisme, innovation sociale, instrument, livre, matériaux, mode, numérique, objet, ornement, patrimoine, spectacle et textile.

### ➤ Les trois années du DNMADE ?

La formation comptera une trentaine d'heures de cours par semaine et sera ponctuée par des micro-projets (individuels ou collectifs) ainsi que des périodes de stage.

La première année sera plutôt généraliste et restera semblable à la MANAA, ce qui permettra à l'élève de s'orienter au mieux dans la mention choisie.

La deuxième année sera pour l'étudiant une année d'approfondissement de son domaine de spécialité et la troisième année correspondra quant à elle au perfectionnement.

La validation de cette licence se fera lors d'une soutenance ou l'étudiant devra présenter son mémoire et son projet (individuel ou collectif) devant un jury.

Ce diplôme va donc permettre l'accès au Master ou DSAA et va également ouvrir les portes de l'artisanat.

Sources :

<http://lvc58-colas.ac-dijon.fr/2/index.php/fr/esaab>

Lycée de la Communication Alain Colas - École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne  
- Nevers

[Zoom sur les formations](#)

Le nouveau diplôme des métiers d'art et du design (DN MADE) - Onisep Orléans

## CONTACT

Lycée de la communication Alain Colas & École  
supérieure d'arts appliqués de Bourgogne

95, rue Destutt de Tracy  
58000 NEVERS

Tél. : 03 86 57 47 48

Télécopie : 03 86 59 00 72 (ESAAB)

Courriel : [0580753d@ac-dijon.fr](mailto:0580753d@ac-dijon.fr)

**Anthony Bonin**  
Rédacteur Onisep, PsyEN

## LE MÉTIER D'INGÉNIEUR PRÉSENTÉ AUX LYCÉENS DIJONNAIS PAR L'ESIREM

Avec la mise en place du Plan Étudiants par le gouvernement, l'ESIREM est allée à la rencontre des lycéens de tous les établissements dijonnais et alentours.

Depuis décembre dernier, l'ESIREM a rendu visite aux élèves de Terminales S dans le cadre des « Semaines de l'orientation ». L'objectif n'était pas seulement de présenter l'école mais également de démystifier certaines croyances par rapport au métier d'ingénieur.

Les lycéens ont généralement des idées assez floues sur les différents métiers et peuvent en avoir des images stéréotypées. Aussi, lors de ces échanges interactifs, la question « qu'est-ce qu'un ingénieur pour vous ? » permettait de leur démontrer qu'il s'agit d'un métier qui peut leur donner accès à de nombreux secteurs d'activités tout en mettant en œuvre des compétences très variées.

En effet, un ingénieur n'est pas seulement une personne qui possède de grandes connaissances techniques et scientifiques, c'est aussi une personne qui va gérer des équipes et développer des projets très diversifiés.

Lors de ces rencontres et afin qu'elles soient plus parlantes, l'ESIREM a fait témoigner ses étudiants et étudiantes qui ont répondu à toutes les interrogations des lycéens sur le cursus et le métier d'ingénieur.

Les étudiantes ont aussi pu faire tomber quelques clichés sur les filles et leur rapport à des matières comme l'informatique, l'électronique et les sciences en général.

*Hannah Grandjean  
Chargée de communication ESIREM*

## DISPARITION DES DROITS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE, CE QUI VA CHANGER À LA RENTRÉE 2018/2019

Le 15 Février 2018, l'Assemblée Nationale et le Sénat officialisent la fin du régime social des étudiants.



© Laurence Prat / Onisep

La cotisation « vie étudiante » s'élèvera à 90 € et sera versée chaque année à la sécurité sociale contre 217 € auparavant.

Cette cotisation de 90 € est créée dans la loi « orientation et réussite des étudiants » pour financer les services étudiants sur le campus, notamment la création de nouveaux centres de santé universitaires et également permettre un accès aux activités culturelles et sportives de l'université. Les élèves boursiers seront exonérés de cette contribution.

Par ailleurs, les étudiants qui feront leur rentrée en 2018 seront rattachés au régime général. « Conformément aux engagements pris, tous les nouveaux étudiants entrant dans l'enseignement supérieur seront rattachés dès la rentrée 2018 au régime général de l'Assurance maladie », a annoncé la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, lors d'une conférence de presse.

L'objectif étant d'améliorer logement, pouvoir d'achat et santé des étudiants. Concernant les centres de santé universitaires, ceux-ci offriront aux étudiants une prise en charge de premier niveau, en cas de besoins de soins, avec des consultations de médecine générale, gynécologie, etc

Les étudiants auront à leurs frais seulement la part complémentaire de mutuelle non prise en charge par la sécurité sociale, soit environ 7,50 € par une consultation.

Sources :

<https://humanite.fr/la-securite-sociale-etudiante-supprimee-la-rentree-2018-644615>  
[http://www.lepoint.fr/economie/secu-le-regime-specifique-etudiant-bientot-supprime-au-grand-dam-des-mutuelles-30-10-2017-2168684\\_28.php](http://www.lepoint.fr/economie/secu-le-regime-specifique-etudiant-bientot-supprime-au-grand-dam-des-mutuelles-30-10-2017-2168684_28.php)

*Anthony Bonin  
Rédacteur Onisep, PsyEN*

## RETOURS À L'ÉCOLE ET NOUVEAUX DIPLÔMES

Cinq ans après sa formation initiale, un jeune sur huit, de la génération 2010, a obtenu un nouveau diplôme. En effet, parmi cette génération, 13 % de ces jeunes ont décroché un nouveau diplôme avant l'été 2015. Les raisons de ces retours à l'école sont variées.



© Alain Potignon / Onisep

Le niveau du diplôme atteint en formation initiale impacterait sur le retour aux études.

Les plus nombreux à reprendre la voie des études ou une formation sont les bacheliers à 18 % (concernant plutôt les détenteurs de baccalauréats généraux et technologiques) et beaucoup moins les baccalauréats professionnels) et les bac + 3/4 à 17 %. Étonnamment, et ce malgré des difficultés d'insertion, seuls 12 % des jeunes non-diplômés effectuent ces démarches. Pour les bac + 5 et au-delà ainsi que les bac + 2/3 en santé-social, l'obtention d'un nouveau diplôme est plus rare.

Plus le niveau du diplôme initial est élevé, plus le nouveau tend à l'être également. Par contre, 59 % des titulaires de CAP ou BEP obtiennent un nouveau diplôme de niveau équivalent (essentiellement un nouveau BEP ou CAP plutôt qu'une mention complémentaire par exemple).

Par ailleurs, plus le niveau du diplôme initial est bas, moins le retour en formation s'effectue à temps complet en établissement. Par exemple, sur la proportion des jeunes titulaires d'un CAP-BEP ayant passé un nouveau diplôme, seulement 19 % l'ont fait dans un cadre scolaire ordinaire. Les moins diplômés sollicitent plus les centres de formation comme l'AFPA ou le GRETA.

Il est important de noter que ce ne sont pas forcément les difficultés d'insertion qui sont obligatoirement mises en cause et conduisent ces jeunes à obtenir un nouveau diplôme. Cela peut également être un désir de progression, de réorientation professionnelle ou même une reprise d'un ancien projet non réalisable jusqu'alors.

Les modalités de formation pourraient également jouer un rôle.

Même si les raisons d'un retour à l'école sont hétérogènes, les modalités de formation, comme par exemple l'alternance, peuvent

favoriser l'obtention d'un nouveau diplôme. L'alternance concerne 44 % des nouveaux diplômes obtenus soit 22 % en apprentissage, 15 % en contrat de professionnalisation et 7 % concernent d'autres formes d'alternance. Comparativement aux nouveaux diplômes obtenus en universités ou établissements scolaires (31 %).

En conclusion, en ne tenant pas compte des diverses raisons qui poussent les jeunes diplômés à vouloir passer un nouveau diplôme, nous pouvons constater que le niveau du diplôme initial et les modalités de formation peuvent influencer sur le retour à l'école.

Source : Céreq bref n°360 (2017) « Retours précoces sur la voie des diplômes : vers une formation « tout au long du début de la vie » ? ».

**Anthony Bonin**  
Rédacteur Onisep, PsyEN

## QUEL DEVENIR DES DIPLÔMÉS DE LICENCE ?

Dans le cadre européen du LMD (Licence-Master-Doctorat) qui structure l'ensemble des parcours d'enseignement en Europe, la licence constitue le premier diplôme qui peut conduire à l'emploi.

### ↳ La licence professionnelle

Élaborés en partenariat avec des professionnels, ce diplôme permet de se spécialiser ou d'acquérir une double compétence après avoir validé deux années d'études supérieures (DUT, BTS, Licence 2). La licence professionnelle, délivrée par les universités, confère le grade de licence, un niveau de référence reconnu partout en Europe.

Les cursus prévoient des enseignements en centre de formation, mais aussi 150 heures de projet tutoré individuel ou collectif (des études de cas), et un stage obligatoire de 12 à 16 semaines. Au moins 25 % des enseignements sont assurés par des professionnels. De nombreuses licences professionnelles sont proposées en alternance.

À l'université de Bourgogne, ce sont près de 40 mentions différentes qui sont proposées, dans tous les domaines. Les deux tiers sont accessibles en alternance (contrats de professionnalisation et/ou d'apprentissage).

<http://www.u-bourgogne.fr/formation/licence-pro.html>

41 % ont un emploi stable (CDI ou fonctionnaire) et 8 diplômés sur 10 travaillent à temps plein, pour un salaire médian net mensuel de 1 400 €. Les emplois de niveau cadre ou professions intermédiaires représentent 76 % des postes occupés.

Pour plus de détails :

<http://ode.u-bourgogne.fr/devenir-et-insertion/publi-insertion-professionnelle/licence-pro-ub.html>

### ↳ La licence

La licence est un diplôme, qui comme la licence professionnelle, conduit à l'obtention d'un grade européen. Si elle constitue la première étape vers la poursuite d'études plus longues (masters puis éventuellement doctorat) pour la majorité de ses diplômés, elle permet également d'accéder à des emplois directement. Une étude conduite à l'université de Bourgogne en 2016 auprès des diplômés de 10 licences différentes montre par exemple que 70 % des diplômés en administration publique qui n'ont pas poursuivi leurs études à l'uB sont en activité professionnelle, les autres étant principalement inscrits

dans des formations dans d'autres établissements. C'est également le cas pour 33 % des diplômés de licence histoire de l'art et archéologie, 35 % en information communication, 39 % en Langues, Littératures et Civilisations Étrangères et Régionales, 27 % en Activités Physiques Adaptées...

Sur l'ensemble des diplômés de licence qui ne poursuivent pas leur cursus à l'uB, pour les 10 licences concernées par l'étude, ce sont ainsi 24 % d'entre eux qui travaillent, les autres poursuivent leurs études ailleurs (66 %), 4 % sont à la recherche d'un emploi et 5 % sont dans d'autres situations (congé sabbatique, service civique,...)

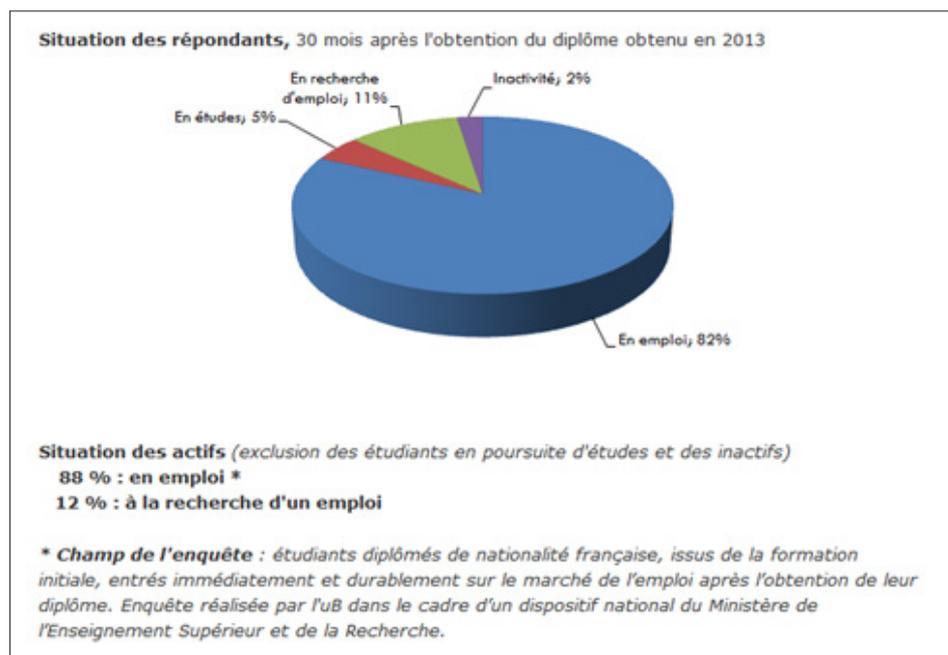
Les répondants en emploi sont embauchés majoritairement dans une entreprise privée (49 %).

Le secteur public emploie 42 % des répondants et 7 % sont leur propre employeur. La majorité des emplois se situent en Bourgogne (66 %) mais 19,5 % des diplômés travaillent à l'étranger.

Les secteurs d'activité économique qui regroupent le plus d'emplois sont ceux du commerce (22 %) et de l'enseignement (20 %). La restauration et l'administration publique emploient respectivement 12 % des répondants et les activités spécialisées, scientifiques et techniques 10 % des répondants.

**Muriel Henry**

*Directrice du Pôle formation et vie universitaire de l'uB*



### ↳ Quel devenir des diplômés ?

Les universités conduisent chaque année des enquêtes pour connaître l'insertion professionnelle des diplômés, 30 mois après l'obtention du diplôme. Les tout derniers chiffres obtenus montrent que 88 % des titulaires de ce diplôme ont une activité professionnelle et 12 % sont à la recherche d'un emploi.

La durée moyenne d'accès à l'emploi après le diplôme est de 4 mois et un quart des diplômés accèdent à une activité professionnelle immédiatement après le diplôme.

## LA LOI ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET LES ATTENDUS

La Loi Orientation et Réussite des étudiants a été adoptée en février 2018. En rupture avec le système précédent, cristallisé par APB, elle vise globalement à « redonner du pouvoir de décision à chacun des futurs étudiants et accompagner leur parcours vers la réussite ». (Discours de la ministre du 13 décembre devant l'Assemblée Nationale).

Fondée sur l'idée qu'il n'y a pas de « décision éclairée sans une pleine information » (id.), la définition d'attendus doit permettre aux « étudiants d'avoir accès à la réalité des cursus, c'est-à-dire d'en connaître précisément le contenu et les exigences » (id.), avant de faire leur choix. Ainsi, des attendus nationaux ont été formalisés pour chacune des formations de premier cycle, avec des compléments locaux éventuels tenant compte des spécificités des cursus proposés dans tel ou tel établissement. Concrètement, les représentants des disciplines ont produit la liste de ce qu'il est souhaitable d'avoir acquis avant d'accéder à l'enseignement supérieur (énoncé en termes de compétences, capacités, aptitudes...), mentionnant également des intérêts particuliers pour tel champ, et parfois des engagements dans certaines activités.

Le présent article cherche à faire la synthèse de ces attendus, en particulier ceux attachés à l'entrée en licence. Et la lecture transversale de ceux-ci éclaire finalement ce qu'est le fondement de la pédagogie universitaire, quelque soit la discipline. Une analyse lexicale rapide fait émerger le mot le plus fréquemment énoncé par les producteurs des attendus : le « raisonnement », conceptuel ou logique, souvent lié à l'analyse. Marc Romainville rappelle que ce qui est attendu « c'est un décodage minutieux des arguments, une analyse de leur énoncé et une évaluation motivée de leur pertinence », à l'inverse d'une réaction spontanée fondée sur des croyances personnelles. Ainsi, une analyse suppose « la décomposition minutieuse d'un tout (thèse, théorie) en ses différentes parties et une mise en relation de ces parties pour aboutir à des conclusions » (2 000, p.40).

Pour à la fois effectuer le raisonnement et le rendre compréhensible par d'autres, la capacité d'analyse s'adosse systématiquement à celle « de compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral ». Ainsi les compétences-capacités-aptitudes d'expression et de compréhension orale et écrite figurent dans les attendus de toutes les filières. Plus généralement, il s'agit de pouvoir produire des travaux dans tous les genres discursifs : dissertations, synthèses, notes, commentaires, études, rapports... Ces attendus de compétences en langue impliquent aussi la maîtrise de l'anglais.

Dans cette même catégorie de ressources nécessaires à la production du raisonnement, en particulier celui scientifique, on trouve des attendus liés aux mathématiques : c'est le cas en psychologie, de l'économie, mais aussi des sciences et techniques ou des sciences de la vie et de la terre.

Le troisième type d'attendus est, lui, plutôt attaché à la méthodologie de travail : ainsi, on attend du lycéen souhaitant accéder à l'université qu'il soit capable d'organiser son travail et autonome. On avait rappelé dans un précédent numéro de Parcours Sup ce caractère typique du travail universitaire : au lycée, le travail est régulièrement prescrit, sa réalisation évaluée ; à l'université, chacun crée son propre programme de travail, à partir d'exigences plus ou moins explicites.

La curiosité et l'ouverture sur le monde constitue une autre catégorie d'attendus. Parfois des intérêts plus spécifiques sont indiqués en fonction de la mention de licence : ce pourra être par exemple les questions politiques, historiques, économiques et/ou sociales pour les mentions de droit, administration publique, gestion ou pour le champ des sciences humaines et sociales. Ce peut être aussi par exemple l'intérêt pour la littérature lorsque le projet d'études vise une licence de lettres ou de langues, ou encore pour le monde de l'entreprise en vue de la licence de gestion ou de langues étrangères appliquées. La maîtrise de certaines disciplines est largement partagée mais elle se décline de manière spécifique en fonction de la mention de licence visée : physique, chimie, économie...

Enfin, 5 mentions de licence se distinguent par des attendus qui se caractérisent pour trois d'entre elles par l'attente de pratiques préalables à l'entrée à l'université : la mention STAPS précise des attendus relatifs à la pratique sportive mais aussi à des responsabilités collectives et citoyennes, la mention éducation indique la participation à des actions éducatives, tandis que la musicologie fait un attendu de la pratique musicale. Et dans un autre registre, la PACES attend à l'entrée de la filière « des qualités humaines et d'engagement », quand la mention droit exige la découverte préalable d'un module de découverte du droit.

Il est important de rappeler que des attendus ont également été définis pour l'accès aux DUT. On y retrouve les mêmes exigences, avec toutefois des attentes plus marquées pour « l'intégration dans des travaux de groupe via les projets et les travaux pratiques », ainsi que pour « la maîtrise des technologies de l'information et de la communication ».

Muriel Henry

Directrice du Pôle formation et vie universitaire de l'UB

Sources :

Éléments de cadrage national des attendus pour les mentions de licence [PDF](#)

Éléments de cadrage national des attendus pour les spécialités de DUT

Romainville, M. (2000). *L'échec dans l'université de masse*. Paris : L'Harmattan.

### INFO +

#### À l'université de Bourgogne ?

Seules 8 mentions de licence sur plus de 25 ont précisé des attendus propres. Ceux-ci ne sont pour autant pas différents des attendus nationaux : ils ré insistent sur un point, soulignent l'importance d'un autre sans modifier la nature de ce qu'il est souhaitable d'avoir acquis avant d'accéder à l'enseignement supérieur. Par exemple, on trouve rappelée l'importance d'un intérêt pour le monde de l'entreprise dans le cas des Langues Étrangères Appliquées, celle des compétences en anglais pour la mention Information Communication, ou encore en mathématiques pour la filière Sciences Vie Terre et Environnement... Tous les attendus, nationaux et locaux, sont publiés sur Parcoursup.

## ACTUALITÉS SUR ONISEP BOURGOGNE



➤ Pour connaître toutes les actualités de l'orientation dans l'académie de Dijon et télécharger les brochures régionales [www.onisep.fr/dijon](http://www.onisep.fr/dijon)

➤ Salons académiques : retrouvez toutes les dates des salons et des forums de notre académie [ici](#)

➤ Journées portes ouvertes sur notre site régional : retrouvez toutes les dates des JPO de notre académie [ici](#)

## PUBLICATIONS NATIONALES DE L'ONISEP

### EN VENTE DANS NOTRE LIBRAIRIE ONISEP

➤ 2 G rue Général Delaborde  
BP 81921

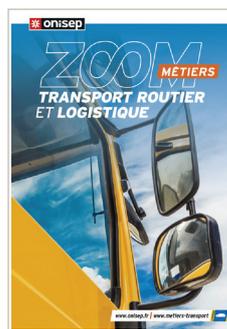
21019 Dijon cedex (6<sup>e</sup> étage du rectorat)

Tél. : 03 45 62 75 82

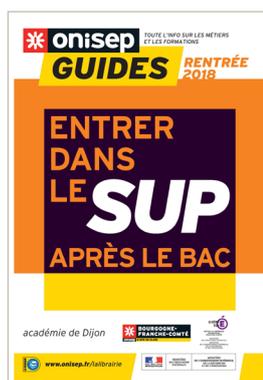
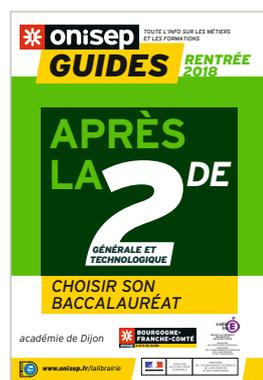
Notre point de vente est ouvert le lundi de 13 h 30 à 16 h 30

du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

le vendredi de 9 h à 12 h



## PUBLICATIONS RÉGIONALES DE L'ONISEP



➤ Guides en ligne sur notre site régional : [ici](#)

➤ À paraître en avril 2018.



➤ À paraître sur notre site régional prochainement.



➤ Retrouvez [ici](#) chaque mois une sélection de textes pour suivre l'actualité des formations.



➤ Fiches en ligne sur notre site régional : [ici](#)



**BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ**  
onisep | SITE DE DIJON

## RETROUVEZ L'ONISEP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, SITE DE DIJON SUR FACEBOOK

DES INFORMATIONS AU PLUS PRÈS DE VOS BESOINS  
AVEC L'ONISEP BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, SITE DE DIJON

**ONISEP DIJON**

Parcours Sup, la Lettre d'information de l'ONISEP et du SAIO

Directeur de la publication : Michel Quéré

Directeur délégué : Maurice Dvorsak

Validation académique : Anne de Rozario, CSAIO de l'académie de Dijon

Déléguée régionale adjointe : Marie-Pierre Martin

Comité de rédaction : Anthony Bonin, Océane Bannoudi, Jean-Marie Bigarnet, Joseph Castellani-Rückstühl, Benoit Clair, Anne Dauvergne, Laurent Deschamps, Jean-Christophe Duflanc, Alain Dupuis, Aline Fulon, Marie-Agnès Garnier, Hannah Grandjean, Jean Guequière, Laurence Guillet, Muriel Henry, Angeline Jury-Menager, Dominique Lunaud, Marie-Christine Moulou, Didier Porthault, Sophie Prost, Vincent Roussel, Claude Valtat

Maquette et PAO : Julie Clément

Relecture : Mathieu Burdin, Marie-Pierre Martin

